

Arrêté temporaire n°AT2025.261

À compter du 21/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

5 RUE DES JOSEPHITES

GRANDE RUE, du 46 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES

GRANDE RUE, du 44 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES

Le dépassement des véhicules est interdit ;

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;



Début des travaux

21/10/2025

Fin des travaux

11/11/2025

À compter du 21/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

5 RUE DES JOSEPHITES

GRANDE RUE, du 46 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES

GRANDE RUE, du 44 jusqu'à la RUE DES JOSEPHITES

Le dépassement des véhicules est interdit ;

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Coordonnées

rue des Joséphites

95290

L'Isle-Adam